



RAPPORT D'ÉVALUATION LES 94 APPELS À L'ACTION DE LA COMMISSION DE VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION

APERÇU

Dans son rapport final, la Commission de vérité et réconciliation (CVR) a appelé les gouvernements, les institutions religieuses, les établissements d'enseignement, les

groupes de la société civile et tous les Canadiens à prendre des mesures pour répondre aux 94 appels à l'action.

COMPTE RENDU

Pour donner suite à l'appel à l'action n° 53, un Conseil provisoire a été créé en décembre 2017 afin d'établir un Conseil national pour la réconciliation (CNR). Le 12 juin 2018, le conseil provisoire, présidé par le Grand Chef Wilton Littlechild, a recommandé la création d'une institution indépendante et multigénérationnelle chargée de surveiller et d'évaluer la réconciliation, d'en rendre compte et de servir de catalyseur à une réflexion, une prise de mesures et un dialogue novateurs. Cette institution serait financièrement autonome et indépendante du gouvernement, dirigée par un conseil d'administration et dotée d'un directeur exécutif et d'employés.

L'Assemblée des Premières Nations (APN) a fourni des commentaires préliminaires au

Conseil provisoire sur la structure du CNR avant la publication du rapport de juin 2018. L'APN a suggéré que les voix des survivants soient prises en compte dans les travaux du CNR et que la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (Déclaration des Nations Unies) serve de cadre contre lequel le CNR devra évaluer les engagements du gouvernement.

Le 3 mai 2018, Relations Couronne-Autochtones a lancé un rapport sur les progrès réalisés sur un site Web gouvernemental. Le Canada a pris des engagements importants dans des domaines comme la protection de l'enfance et la revitalisation des langues autochtones. L'APN s'emploie actuellement à faire concrétiser plusieurs des 94 appels à l'action.

PROCHAINES ÉTAPES

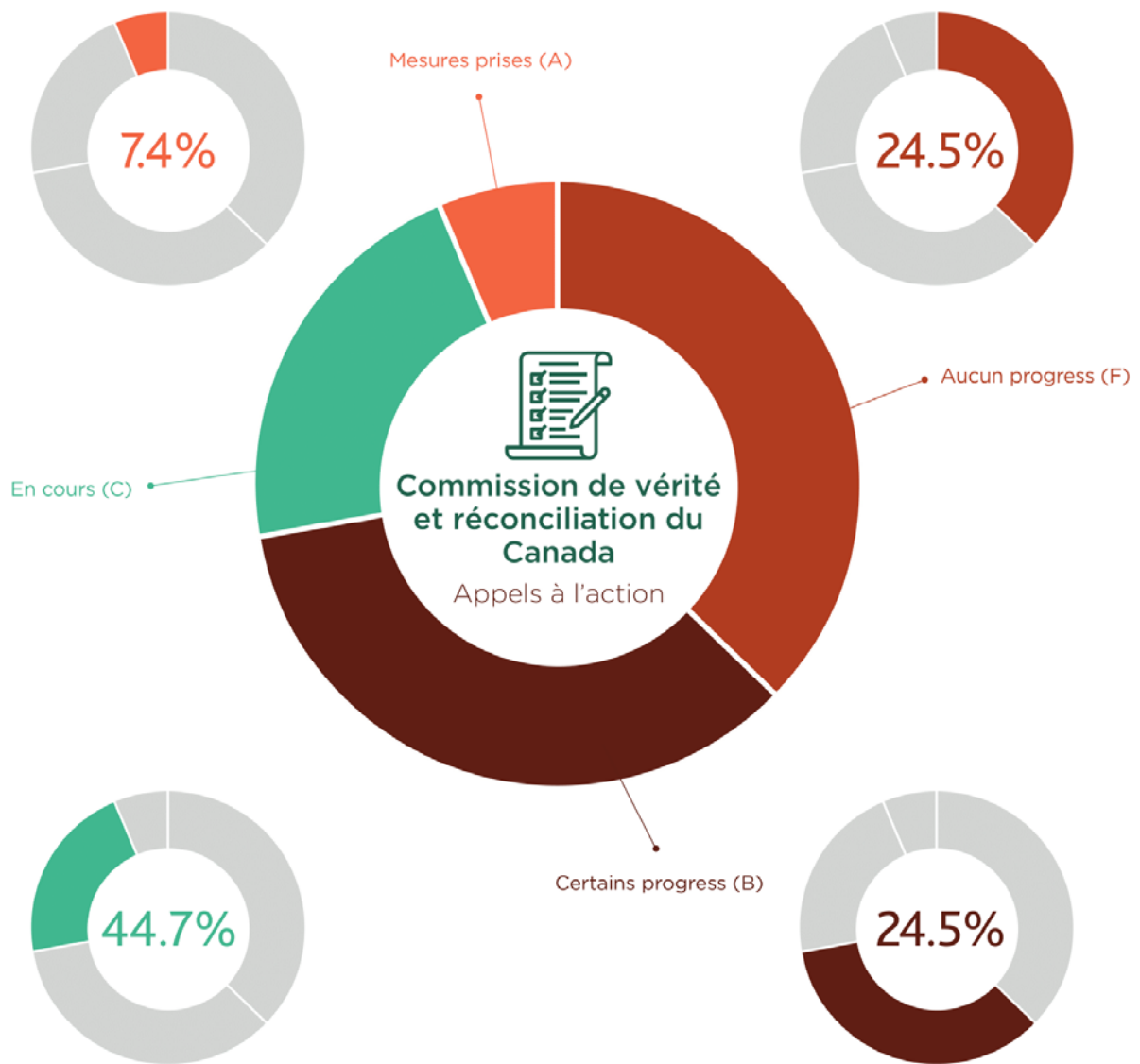
L'APN continuera de surveiller les progrès et de plaider en faveur d'une mise en œuvre intégrale et concrète de tous les appels à l'action. Des engagements et des mesures sont

nécessaires, en particulier dans les domaines de la justice, de l'équité du système judiciaire et des enfants disparus.



Les 94 Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation - Rapport d'évaluation

Dans son rapport final, la Commission de vérité et réconciliation (CVR) a appelé les gouvernements, les institutions religieuses, les établissements d'enseignement, les groupes de la société civile et tous les Canadiens à prendre des mesures pour répondre aux 94 Appels à l'action. Conformément à la résolution 01/2015, Soutien à la mise en oeuvre intégrale des Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, les Chefs en Assemblée demandent aux gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux de prendre immédiatement des mesures pour mettre pleinement en oeuvre tous les Appels à l'action. La résolution 01/2015 charge également le Secrétariat de l'APN de rendre des comptes aux Chefs en Assemblée au moyen d'un rapport sur les progrès réalisés.¹



COMPTE RENDU DE L'APN

Novembre 2019



Les 94 Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation - Rapport d'évaluation

Progrès réalisés concernant les 94 Appels à l'action par thème				
Appels à l'action par thème	Aucun progrès Le grade: F	En cours Le grade: C	Certains progrès Le grade: B	Mesures prises Le grade: A
Protection de l'enfance (1-5)	CTA2, CTA5		CTA1, CTA3, CTA4	
Éducation (6-12)	CTA6, CTA9	CTA7, CTA10	CTA8, CTA11, CTA12	
Langues et culture (13-17)		CTA15, CTA17	CTA16	CTA13, CTA14
Santé (18-24)		CTA19, CTA20, CTA21, CTA18, CTA22	CTA23, CTA24	
Justice (25-42)	CTA25, CTA26, CTA32, CTA42	CTA27, CTA28, CTA29, CTA30, CTA31, CTA33, CTA34, CTA35, CTA36, CTA37, CTA40	CTA38, CTA39	CTA41
Déclaration des Nations Unies (43, 44)	CTA44	CTA43		
Proclamation royale (45-47)	CTA45, CTA46	CTA47		
Ententes de règlement (48, 49)			CTA48, CTA49	
Équité du système juridique (50-52)	CTA51, CTA52	CTA50		
Conseil national de réconciliation (53-56)	CTA56	CTA53, CTA54, CTA55		
Perfectionnement professionnel (57)			CTA57	
Excuses de l'Église (58-61)	CTA58		CTA60, CTA61	CTA59
Éducation pour la réconciliation (62-65)	CTA64	CTA62, CTA63, CTA65		
Programmes pour la jeunesse (66)			CTA66	
Musées et archives (67-70)	CTA68	CTA69, CTA70	CTA67	
Enfants disparus (71-76)	CTA71, CTA75	CTA72, CTA73, CTA74, CTA76		
Centre national (77-78)		CTA77	CTA78	
Commémoration (79-83)	CTA80, CTA81	CTA79, CTA82		CTA83
Médias (84-86)			CTA86	CTA84, CTA85
Sports (87-91)	CTA89	CTA87, CTA91, CTA90	CTA88, CTA90	
Affaires (92)		CTA92		
Nouveaux venus au Canada (93, 94)	CTA94		CTA93	
Au total	23	42	23	7

¹ Cette analyse ne reflète pas les actions entreprises par les gouvernements des Premières Nations